

**Commune de Puissalicon**

**ARRETE N° 2023-160**  
**Interdiction de stationner parking de la Promenade**

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 09 octobre 2023, sollicitant une autorisation de faire interdire e stationnement sur le parking de la Promenade devant l'arrêt de bus, afin de permettre le déroulement des travaux de façade,

Après consultation des services de l'Equipement de l'Agence de Béziers,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

**Arrête**

**Article 1**

Afin de permettre le déroulement des travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking de la Promenade devant l'arrêt de bus, à partir du mardi 10 octobre 2023 à 08H00, pour une durée de 04 jours.

**Article 2**

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié le 10/10/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 10/10/2023

Puissalicon le 10/10/2023

Michel FARENO  
Maire

